

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



## Mise au point d'outils efficaces pour la promotion et la protection des droits sociaux et économiques

2e réunion

de la Plateforme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET

sur les droits sociaux et économiques

28 janvier 2016

Strasbourg, Conseil de l'Europe, Bâtiment Agora, salle G05

---

*RAPPORT DE RÉUNION*

## 1. Introduction

La Plateforme collaborative sur les droits économiques et sociaux, regroupant le Conseil de l'Europe (CdE), le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (REINDH), le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (EQUINET) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), s'est réunie pour la première fois à Strasbourg le 15 octobre 2015. Sa seconde réunion, tenue à Strasbourg le 28 janvier 2016, visait à accroître la compréhension et la connaissance réciproque entre ses partenaires, l'accent étant mis sur la clarification et la définition des objectifs de la Plateforme, ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Elle a contribué à recenser un certain nombre de domaines d'activité, proposé différentes priorités sur le choix desquelles la Plateforme devra se prononcer, et débattu de la manière dont son action pourra évoluer au fil du temps. Elle a été l'occasion de réaffirmer l'engagement de tous les partenaires quant aux actions prioritaires en 2016.

## 2. Résumé de la réunion de lancement

Karl-Friedrich Bopp du Service de la Charte sociale européenne au Conseil de l'Europe a récapitulé des conclusions de la réunion de lancement de la Plateforme qui a eu lieu le 15 octobre 2015. Il a été décidé lors de la première réunion que les objectifs et activités spécifiques de la Plateforme étaient :

- La création d'un site Web dédié à la Plateforme et offrant des informations pertinentes (sur les instruments juridiques relatifs aux droits économiques et sociaux, les bonnes pratiques, les jurisprudences nationales, etc.)
- Une formation consacrée aux droits économiques et sociaux et aux méthodologies utilisées dans ce domaine en vue de générer une culture axée sur la responsabilisation (le « Processus de Turin » pour la Charte Sociale Européenne (CSE), les évaluations d'impact sur les droits de l'homme et l'égalité, le suivi et les indicateurs, etc.)
- Des actions de sensibilisation au moyen des ateliers et séminaires organisés au niveau national, avec éventuellement des programmes communs, afin d'appuyer la mobilisation en faveur des droits économiques et sociaux, en encourageant les Etats à ratifier et mettre en œuvre les instruments en la matière.

## 3. L'approche d'Equinet : « Contribution des organismes de promotion de l'égalité à la protection, au respect et à l'exercice des droits économiques et sociaux »

Katrine Steinfeld d'Equinet a présenté les résultats d'une [étude](#) menée par Equinet sur les droits économiques et sociaux. Cette étude recense les expériences des organismes nationaux de promotion de l'égalité ayant trait au traitement des cas de discrimination en matière d'accès aux droits économiques et sociaux, ainsi que leur action de promotion du respect et de l'exercice de ces droits.

L'étude a mis en lumière le travail des organismes de promotion de l'égalité dans le contexte particulier de la crise économique et des mesures d'austérité, qui s'est traduit par :

- Une demande accrue de services auprès des organismes chargés des questions d'égalité, mais également par une réduction de leurs ressources ;
- Une augmentation des dossiers individuels, mais aussi un phénomène d'un faible signalement mis en évidence dans certains cas ;
- Un intérêt politique faiblissant pour les droits sociaux et économiques.

Le mandat des organismes de promotion de l'égalité s'ancre dans les directives de l'UE sur l'égalité de traitement, qui stipulent que ces organismes doivent apporter aux personnes victimes de discrimination une aide indépendante, conduire des études indépendantes, publier des rapports, faire des recommandations et échanger avec des institutions européennes des informations concernant les discriminations. Les organismes de promotion de l'égalité ont également des fonctions de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques.

De par leur mission consistant à promouvoir l'égalité et à lutter contre la discrimination, ces organismes peuvent jouer un rôle unique dans la réalisation des droits économiques et sociaux. Leurs principales contributions peuvent être résumées comme suit :

- Ils donnent aux droits économiques et sociaux un cadre juridique en matière de non-discrimination qui s'appuie sur la législation relative à l'égalité ;
- Ils contribuent à aborder les droits économiques et sociaux sous l'angle de la diversité en introduisant une dimension de groupe et en faisant mieux connaître ces droits au grand public ;
- Ils mobilisent des partenaires en vue du respect des droits économiques et sociaux ;
- Ils introduisent une dimension d'égalité dans le contexte des droits économiques et sociaux.

Les organismes de promotion de l'égalité peuvent contribuer à offrir une voie de recours au citoyens concernant leurs droits économiques et sociaux, en mettant l'accent sur la non-discrimination et l'égalité d'accès à ces droits pour tous les groupes de la population.

#### **4. Le « Processus de Turin » pour la Charte sociale européenne et l'importance qu'il revêt pour la Plateforme**

Manuel Paolillo du Service de la Charte sociale européenne au Conseil de l'Europe a présenté les grandes lignes du [« Processus de Turin » pour la Charte sociale européenne](#) et les synergies particulières qui peuvent être créées avec les partenaires de la Plateforme sur les droits économiques et sociaux.

Le « Processus de Turin » a été engagé en 2014 dans l'objectif de renforcer la CSE en période de crise économique. Le « Processus de Turin » vise aussi à assurer une cohérence de la protection des droits économiques et sociaux dans le cadre international et européen, ainsi qu'à associer les parlements nationaux à la protection des droits garantis par la CSE.

Le « Processus de Turin » est l'aboutissement de la Conférence de Turin, organisée en octobre 2014 par la présidence italienne du Conseil de l'Union européenne (UE), qui a identifié les six priorités que sont :

1. La ratification de la CSE révisée et du protocole prévoyant un système de réclamations collectives par l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne ;
2. Le renforcement de la procédure de réclamations collectives, qui offre aux partenaires sociaux et à la société civile la possibilité de participer directement aux activités de suivi de la mise en œuvre de la CSE ;
3. La consolidation de la position, du statut et de la composition du Comité européen des Droits sociaux (CEDS) au sein du Conseil de l'Europe, notamment grâce à l'élection de ses membres par l'Assemblée parlementaire ;
4. La consolidation de la position et du statut des services administratifs assistant le CEDS au sein du Conseil de l'Europe ;

5. L'intensification du dialogue et des échanges avec les instances compétentes de l'Union européenne dans le cadre du « Processus de Turin » ;

6. La mise en œuvre par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe d'une politique de communication qui enverrait un message clair concernant la nature juridique de la Charte et la répercussion des décisions prises par le CEDS.

La Conférence de Turin a été suivie en février 2015 de la Conférence de Bruxelles, laquelle a réaffirmé la nécessité :

- de protéger les droits sociaux en temps de crise ;
- d'assurer la cohérence de la protection des droits sociaux fondamentaux ;
- de renforcer l'efficacité de la CSE ;
- d'exploiter pleinement le potentiel de synergies entre le Conseil de l'Europe et l'UE dans le domaine des droits sociaux.

Divers exemples ont notamment été reconnus comme de bonnes pratiques susceptibles d'accroître l'efficacité de la CSE, en particulier :

- Une application uniforme dans l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe :
  - Ratification par tous les États de la CSE révisée ;
  - Respect de l'ensemble des articles ou du moins des dispositions qui en constituent le noyau ;
  - Ratification du protocole prévoyant un système de réclamations collectives, y compris le droit des ONG nationales de soumettre des réclamations.
- Promotion du rôle des institutions nationales :
  - Formation des juges, des législateurs et des autorités administratives ;
  - Echanges structurés de bonnes pratiques ;
  - Traduction des décisions du CEDS dans la langue de l'État concerné.
- Solutions pratiques pour remédier aux contradictions entre CSE et droit communautaire :
  - La Commission européenne pourrait recommander aux États membres de ratifier la CSE révisée (d'en accepter certaines dispositions en raison de leur intérêt particulier pour le droit communautaire) ;
  - La Commission européenne pourrait s'efforcer de prendre systématiquement en compte la CSE lors de l'élaboration de textes d'application et de protocoles d'accord ;
  - La mise en place par le Conseil de l'Europe et l'UE d'un groupe de travail commun sur les questions juridiques et techniques soulevées par l'adhésion de l'UE à la CSE.

Au cours des derniers 18 mois, le « Processus de Turin » a déjà donné des résultats positifs dont voici quelques exemples :

- La CSE révisée a été ratifiée par la Grèce (14 janvier 2016) ;
- De nouvelles dispositions ont été acceptées par la Belgique ;
- Des synergies avec l'UE ont été créées :
  - Points de contact entre l'UE et le Conseil de l'Europe pour renforcer la synergie entre la Charte et la législation de l'UE ;
  - Priorités de l'UE en matière de coopération avec le Conseil de l'Europe (Doc.5339/16-COSCE 1) ;
  - Résolution du Parlement européen sur la situation des droits fondamentaux dans l'Union européenne (<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2015-0286+0+DOC+XML+V0//EN>)

- Publication de [l'étude](#) du Parlement européen sur le rôle de la CSE dans la mise en œuvre de la Charte de l'UE ;
- Discussions sur le socle européen des droits sociaux.
- Rapport de l'APCE sur le « Processus de Turin »
- Augmentation de 15% du budget du Service de la CSE
- Etablissement de la Plateforme européenne de cohésion sociale
- 2<sup>e</sup> Conférence de Turin (17 et 18 mars 2016)
- Communication
  - [Nouveau site Web](#) ;
  - Social media @social\_charter.

## **5. Comment associer les institutions nationales des droits de l'homme au « Processus de Turin » pour la Charte sociale européenne ?**

Julie Lejeune, du REINDH, a exposé brièvement les synergies existant entre la mise en œuvre du mandat des INDH en matière de droits économiques et sociaux et les priorités du Conseil de l'Europe dans le cadre du Plan d'action du « Processus de Turin ». La CSE n'est pas l'unique instrument international relatif aux droits de l'homme utilisé par les INDH pour promouvoir et protéger les droits économiques et sociaux. La participation des INDH à la mise en œuvre du « Processus de Turin » et leur engagement dans le Plan d'action du « Processus de Turin » sont cependant tout à fait conformes à leur mandat. Les INDH contribuent véritablement au « Processus de Turin » par leur action quotidienne et régulière dans le domaine des droits économiques et sociaux. De plus, l'établissement de priorités dans le cadre du « Processus de Turin » vient aider les INDH à s'acquitter de leur mandat.

Une autre conséquence positive de cette synergie est le renforcement du système normatif de la CSE au sein du Conseil de l'Europe et dans sa relation avec le droit communautaire.

Les membres du REINDH peuvent contribuer – en tenant dûment compte des spécificités nationales qui conditionnent la marge de manœuvre de chaque INDH - à la mise en œuvre du Plan d'action de Turin par :

- Un renforcement de la CSE au moyen d'actions de sensibilisation et sans doute plus encore en faisant la promotion de la ratification de la CSE ;
- Une meilleure mise en œuvre de la CSE en exploitant pleinement leur mandat pour conseiller les pouvoirs publics et en favorisant le meilleur recours possible aux organes consultatifs existants concernant l'interprétation de la CSE ;
- L'encouragement du recours à la procédure de réclamations collectives ;
- L'amélioration de la synergie entre la CSE et le droit communautaire.

En conclusion : en réfléchissant sur le « Processus de Turin », nous ne devons pas oublier que, davantage que les instruments juridiques, ce sont l'efficacité et la fonction des droits économiques et sociaux en Europe qui sont en jeu. Protéger et promouvoir ces droits en fonction des priorités fixées par le Plan d'action de Turin est parfaitement conforme au mandat des INDH. La complémentarité du « Processus de Turin » avec des instruments d'ores et déjà utilisés par les INDH dans le domaine des droits économiques et sociaux est flagrante et doit être considérée comme une valeur ajoutée. Les INDH présentent aujourd'hui en matière de formation ou de renforcement de leurs capacités des besoins qu'il est possible d'identifier, puis de cibler. Il va de soi que les particularités nationales concernant la ratification et la mise en œuvre d'instruments juridiques en vigueur doivent être dûment prises en compte. Le REINDH prévoit en outre de publier une déclaration en faveur du « Processus de Turin ».

## 6. Contribution de la FRA : Comprendre les synergies et l'approche de l'UE

Matylda Pogorzelska a fait part de l'état d'avancement des travaux réalisés ces derniers mois par la FRA et l'UE sur la CSE :

- A la suite du discours sur l'état de l'Union prononcé par le Président de la Commission européenne, le socle européen des droits sociaux a été mis en place et devrait s'inscrire dans les travaux de la Commission européenne prévus pour 2016 ;
- Le Parlement européen a publié un [rapport](#) sur la CSE dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'UE ;
- La FRA est en train d'élaborer des indicateurs relatifs à l'ensemble des droits consacrés par la Charte de l'UE, y inclus aux droits économiques et sociaux ;
- En juin 2015, la FRA a publié le rapport intitulé « [L'exploitation grave par le travail : la main d'œuvre provenant d'États membres de l'UE ou de pays tiers](#) » (données par pays disponibles [ici](#)).
- En septembre 2015, la FRA a publié le rapport « Le coût de l'exclusion des soins de santé dans le cas des migrants en situation irrégulière », dont les conclusions sont disponibles [ici](#).

## 7. Présentation synthétique du mécanisme de suivi de la CSE

Lauri Leppik, Rapporteur général du CEDS, a présenté un aperçu du mécanisme de suivi de la CSE, en particulier concernant la procédure de réclamations collectives. Le mécanisme de la CSE peut notamment être renforcé par :

- Un renvoi aux conclusions et décisions du CEDS lors de la conception au niveau national d'arguments destinés à rendre la CSE plus visible, mais aussi à donner plus de force à ces arguments ;
- La prise en compte au niveau national par des tierces parties des questions soulevées par le CEDS ;
- La promotion de la ratification de la CSE révisée ;
- La recherche d'une assistance consultative du CEDS pour les organisations ayant compétence pour former des réclamations collectives ;
- Une tierce intervention - comme indiquée dans l'article 32A du Règlement du CEDS sur l'appel à observations : « Sur proposition du Rapporteur, le Président peut inviter toute organisation, institution ou personne à communiquer des observations. Toute observation reçue par le Comité en application du paragraphe 1 ci-dessus est communiquée à l'Etat défendeur et à l'organisation auteur de la réclamation. »

Les participants sont également intervenus. Il a notamment été confirmé que des discussions sur la possibilité de se doter d'un système comparable à celui de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme n'étaient pour le moment pas envisagées.

## 8. Précisions des objectifs et actions de la Plateforme

Les participants ont rendu compte en séance plénière des discussions menées en groupes restreints dans la matinée.

Le groupe un a fait part de la nécessité d'un système plus clair d'échange d'informations et d'un renforcement des capacités chez les partenaires, en particulier concernant l'analyse des politiques et la communication des données et des résultats de la recherche. Il a également insisté sur l'importance des droits économiques et sociaux au-delà de la crise économique et des plans d'austérité actuels, et sur leurs liens avec la situation actuelle en matière de migration.

Le groupe deux a signalé la nécessité d'un échange d'informations et d'un recensement des bonnes pratiques, ainsi que le lien entre les droits économiques et sociaux et les instruments de mesure et de suivi. L'organisme serbe pour la promotion de l'égalité participant à ce groupe s'est déclaré disposé - avec l'aide de la Plateforme - à apporter son soutien à un événement portant sur les liens entre la lutte contre la discrimination, les droits économiques et sociaux et la prise de décision politique.

Le groupe trois a débattu des ressources disponibles au niveau national ainsi que des spécificités des contextes nationaux. Ces facteurs ayant une influence sur les méthodes employées pour résoudre les problèmes, ils sont apparus aux organismes de promotion de l'égalité et des INDH comme un défi. Le groupe a constaté qu'une aide était nécessaire pour définir la portée de « l'évaluation d'impact sur les droits de l'homme et l'égalité » sur les droits économiques et sociaux, de même qu'une formation permettant de mieux comprendre et analyser les politiques économiques et la manière dont elles sont mises en œuvre avec la participation des Institutions financières internationales (IFI).

Le groupe quatre est convenu qu'il fallait mettre en place pour la Plateforme un système de recherches collectives qui permettrait de présenter les bonnes pratiques et les principales décisions de jurisprudence. La Plateforme devrait en outre concevoir des méthodes pour collaborer et communiquer en dehors des réunions régulières, dans le but de renforcer les capacités de ses partenaires. Le groupe a par ailleurs discuté de la nécessité d'encourager la ratification de la Charte sociale européenne (révisée) et l'adhésion au mécanisme de réclamations collectives. Eu égard aux diverses formes de collaboration possibles entre partenaires de la Plateforme, le groupe quatre a recensé les principaux domaines d'activité que sont la formation, la mobilisation et la sensibilisation, pour mettre en lumière l'importance des droits économiques et sociaux, de l'évaluation d'impact sur les droits de l'homme, de la mise en œuvre des décisions et conclusions du CEDS, de la collaboration avec la Plateforme opérationnelle sur l'égalité des Roms (OPRE) et de l'interaction avec les structures de l'UE.

## **9. Conclusions**

Les participants ont reconnu que les objectifs de la deuxième réunion de la Plateforme ont été atteints. En effet, ils disposaient désormais de plus d'informations sur chacun des partenaires de la Plateforme et mesuraient les avantages d'un travail en commun dans le cadre d'une plateforme collaborative. Les participants ont passé en revue les activités de chaque partenaire ainsi que de la Plateforme dans son ensemble. Ils ont conclu que cette dernière différait d'autres groupes de travail sur les droits sociaux et économiques et ont tiré parti de cette spécificité pour identifier les objectifs et priorités des actions à venir.

Quatre objectifs précis ont été définis pour la Plateforme, à savoir :

1. faciliter l'échange d'informations entre partenaires et instances nationales ;
2. offrir une formation aux instances nationales œuvrant dans le domaine des droits économiques et sociaux ;
3. faire mieux connaître la CSE ; et
4. concevoir des outils pour une action plus efficace en matière de droits économiques et sociaux.

Il a été décidé qu'une approche par étapes serait la plus indiquée pour atteindre ces objectifs.

1. Il convient de développer d'avantage les critères, les modalités et le calendrier des échanges d'informations. Il a été suggéré que ces échanges – concernant notamment l'évaluation d'impact sur les droits de l'homme (EIDH), l'analyse économique et la recherche destinées à soutenir la mise en œuvre des droits économiques et sociaux - soient présentés sur un site Web ;
2. Il faut définir l'objet de la formation, par exemple grâce à un échange d'informations. Le Conseil de l'Europe et la FRA ont proposé de soutenir des projets de formation ;
3. La Commission serbe pour la protection de l'égalité a proposé d'accueillir un événement de sensibilisation en octobre, lorsque la Plateforme se réunira à nouveau, et a invité des partenaires européens et nationaux à y participer ; et
4. L'élaboration des outils destinés à renforcer l'efficacité des travaux sur les droits économiques et sociaux prendra du temps et devra nécessairement succéder aux trois premières activités.

## ANNEXE I - PROGRAMME



### Mise au point d'outils efficaces pour la promotion et la protection des droits sociaux et économiques

2e réunion

de la Plateforme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET

sur les droits sociaux et économiques

28 janvier 2016

Strasbourg, Conseil de l'Europe, Bâtiment Agora, salle G05

#### *OBJECTIFS*

La deuxième réunion de la Plateforme collaborative CdE-FRA-REINDH-EQUINET sur les droits sociaux et économiques vise à contribuer à une meilleure compréhension réciproque entre ces partenaires, l'accent étant mis sur la clarification et la définition des objectifs de la Plateforme ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Elle recensera un certain nombre de domaines d'activité, proposera différentes priorités sur le choix desquelles la Plateforme devra se prononcer, et discutera de la manière dont son action pourra évoluer au fil du temps. Elle est l'occasion de réaffirmer l'engagement de tous les partenaires concernant les actions à privilégier en 2016.

#### *FORMAT / LANGUE(S) DE TRAVAIL*

La manifestation, qui se déroulera sur une journée, se tiendra en séance plénière et en petits groupes. Lors de la première session, qui sera consacrée aux questions portant plus particulièrement sur le fonctionnement de la Plateforme, les participants seront divisés en quatre groupes de travail d'environ six personnes. Aucun service d'interprétation n'étant ici assuré, la composition de ces groupes tiendra compte de contraintes d'ordre linguistique.

Les langues de travail en séance plénière seront l'anglais et le français, avec l'interprétation simultanée.

## *PROGRAMME*

---

- 9h – 9h30            Inscription
- Modérateur : Matylda Pogorzelska, juriste attachée à la recherche, Département des libertés et de la justice, FRA
- 9h30 – 10h            Allocution d'ouverture par Karl-Friedrich Bopp, Chef de Division, DG-I, Service de la Charte sociale européenne, Conseil de l'Europe, qui récapitulera les conclusions de la réunion de lancement tenue le 15 octobre 2015 et définira les objectifs
- 10h – 11h            Sensibilisation des partenaires de la Plateforme
- Présentation des groupes de travail et du rôle des participants de la Plateforme
- Les participants sont invités, au sein des petits groupes, à se présenter brièvement et à présenter l'institution pour laquelle ils travaillent ; il leur est demandé de faire état d'une action que leur institution a menée en 2015 en rapport avec la Plateforme, d'indiquer ce que chacun peut apporter à celle-ci et de mettre en avant le principal bénéfice qu'il peut en tirer.*
- Le modérateur abordera des questions spécifiques au sein de chaque groupe.*
- Les groupes rendront compte de leurs discussions en séance plénière.*
- 11h – 11h15            *Pause-café*
- Modérateurs : Debbie Kohner et Julie Lejeune, REINDH
- 11h15 – 11h40        L'approche d'Equinet : « Contribution des organismes de promotion de l'égalité à la protection, au respect et à l'exercice des droits économiques et sociaux » - présentation des grands axes de la nouvelle approche d'Equinet concernant les droits économiques et sociaux par Tamas Kadar, spécialiste des politiques, Equinet
- Discussion

11h40 – 13h

Le « Processus de Turin » pour la Charte sociale européenne et l'importance qu'il revêt pour la Plateforme – exposé présenté par Manuel Paolillo, Conseiller de programme pour le « Processus de Turin », Service de la Charte sociale européenne, Conseil de l'Europe

➤ Contribution du REINDH : Comment associer les institutions nationales des droits de l'homme au « Processus de Turin » pour la Charte sociale européenne ? Exposé présenté par Julie Lejeune, REINDH ; informations complétées par Equinet pour les pays où les organismes de promotion de l'égalité sont dans une situation différente

➤ Contribution de la FRA : Comprendre les synergies et l'approche de l'UE / ce que peut faire la FRA – Exposé présenté par Matylda Pogorzelska, FRA

Discussion

13h – 14h30

*Pause-déjeuner*

Modérateurs : Katrine Steinfeld et Tamas Kadar, EQUINET

14h30 – 15h

Présentation synthétique du mécanisme de suivi de la Charte sociale européenne, en particulier de la procédure de réclamations collectives – Lauri Leppik, Rapporteur général du Comité européen des Droits sociaux

Echange de vues sur le rôle des partenaires dans la réalisation des droits sociaux et économiques, notamment pour ce qui concerne la mise en œuvre et le mécanisme de suivi de la Charte sociale européenne

*Leur mission peut consister, par exemple, à s'engager dans une utilisation stratégique des recours portés devant les tribunaux pour faire apparaître les divergences entre les normes juridiques nationales et les normes internationales en matière de droits sociaux de façon à inciter à modifier les textes de loi ou les pratiques contraires à ces normes et à mieux faire connaître les droits sociaux ; elle peut aussi consister à intervenir en qualité d'amicus curiae auprès du Comité européen des Droits sociaux ; autres possibilités à explorer.*

- 15h – 15h45      Précision des objectifs et actions de la Plateforme
- Bref aperçu des actions décidées lors de la dernière réunion et nécessitant un suivi
- Contributions que d'autres secteurs du Conseil de l'Europe pourraient apporter à la Plateforme
- Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme, Bureau du Commissaire aux droits de l'homme, APCE, CCJE, ECRI, Plateforme OPRE, etc.*
- 15h45 – 16h      *Pause-café*
- 16h – 16h45      Questions plus particulièrement liées au fonctionnement de la Plateforme
- Définition des objectifs communs pour les institutions partenaires et des moyens de les réaliser. Recensement des activités concrètes de coopération, notamment l'organisation de formations, en vue de remédier aux difficultés que posent actuellement la prise de conscience de l'indivisibilité des droits de l'homme ainsi que la promotion et la protection des droits sociaux fondamentaux*
- Collecte d'informations (qui peuvent figurer sur le site Web) concernant les instruments en matière de droits de l'homme, les bonnes pratiques et les décisions de justice nationales
  - Mise au point d'approches / d'outils permettant de suivre et mettre en avant les droits économiques et sociaux, les droits de l'homme, les réclamations collectives, les interventions de tierces parties, etc.
  - Organisation de formations consacrées aux nouvelles approches et nouveaux outils précités
  - Actions de sensibilisation et de mobilisation destinées à favoriser l'émergence d'une culture des droits, à répondre aux réactions d'hostilité (des pouvoirs publics / autres) et à encourager la ratification des instruments pertinents
- 16h45 – 17h      Conclusions et propositions de mesures de suivi – Debbie Kohner, Secrétaire générale, Secrétariat permanent du Réseau REINDH

## ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

### Designing effective tools for the promotion and protection of social and economic rights

2<sup>nd</sup> Meeting

of the CoE-FRA-ENNHRI-EQUINET Collaborative Platform

on Social and Economic Rights

28 January 2016

Strasbourg, Council of Europe, Agora Building, Room G05

#### LIST OF PARTICIPANTS

##### European Union Agency for Fundamental Rights (FRA)

Matylda POGORZELSKA  
Legal Research Officer  
Freedoms and Justice Department  
European Union Agency for Fundamental Rights  
[Matylda.POGORZELSKA@fra.europa.eu](mailto:Matylda.POGORZELSKA@fra.europa.eu)

##### European Network of Equality Bodies (EQUINET) - Secretariat

Katrine STEINFELD  
[katrine.steinfeld@equineteurope.org](mailto:katrine.steinfeld@equineteurope.org)

##### European Network of National Human Rights Institutions (ENNHRI) - Secretariat

[Debbie KOHNER](#)  
Secretary General  
[Debbie.Kohner@ennhri.org](mailto:Debbie.Kohner@ennhri.org)

[Julie LEJEUNE](#)  
[Julie.Lejeune@ennhri.org](mailto:Julie.Lejeune@ennhri.org)

[Laura MARCHETTI](#)  
[Laura.Marchetti@ennhri.org](mailto:Laura.Marchetti@ennhri.org)

##### EQUINET Members

Iva PALKOVSKA  
Public Defender of Rights

Czech Republic [palkovska@ochrance.cz](mailto:palkovska@ochrance.cz)

Kalliopi TRIANTAFYLLOU  
Greek Ombudsman, Greece  
[triantafyllou@synigoros.gr](mailto:triantafyllou@synigoros.gr)

Stephanie BORG BONACI  
National Commission for the Promotion of Equality  
Malta  
[stephanie.borg-bonaci@gov.mt](mailto:stephanie.borg-bonaci@gov.mt)

Emila SPASOJEVIC  
Commissioner for the Protection of Equality  
Serbia  
[emila.spasojevic@ravnopravnost.gov.rs](mailto:emila.spasojevic@ravnopravnost.gov.rs)

## ENNHRI - Members

---

[Veerle STROOBANTS](#)  
Combat Poverty, Insecurity and Social Exclusion Service  
Belgium  
[veerle.stroobants@cntr.be](mailto:veerle.stroobants@cntr.be)

Lejla SADI KOVIC BAJRAMOVIC  
The Human Rights Ombudsman of  
Bosnia and Herzegovina  
[lsadikovic@ombudsmen.gov.ba](mailto:lsadikovic@ombudsmen.gov.ba)

Maija SAKSLIN  
Parliamentary Ombudsman of Finland  
Finland  
[Maija.Sakslin@eduskunta.fi](mailto:Maija.Sakslin@eduskunta.fi)

Deniz UTLU  
Policy Adviser  
German Institute for Human Rights  
Germany  
Contact: [roxani.fragou@nchr.gr](mailto:roxani.fragou@nchr.gr)

Bogdan KRYKLYVENKO  
Head of Office  
Office of the Ukrainian Parliament Commissioner for Human Rights  
[savenko@ombudsman.gov.ua](mailto:savenko@ombudsman.gov.ua) (*all correspondence in copy*)  
[kryklyvenko@gmail.com](mailto:kryklyvenko@gmail.com); [kryklyvenko@ombudsman.gov.ua](mailto:kryklyvenko@ombudsman.gov.ua).

## EQUINET and ENNHRI Members

---

Suzana **TURČIĆ**

Office of the Ombudswoman

Croatia

[suzana.turcic@ombudsman.hr](mailto:suzana.turcic@ombudsman.hr)

Edina TORDAI

Office of the Commissioner for Fundamental Rights

Hungary

[tordai.edina@ajbh.hu](mailto:tordai.edina@ajbh.hu)

Laurence BOND

Irish Human Rights and Equality Commission

Ireland

[labond@ihrec.ie](mailto:labond@ihrec.ie)

Anete ILVES

Ombudsman's Office

Latvia

[anete.ilves@tiesibsargs.lv](mailto:anete.ilves@tiesibsargs.lv)

Vytautas **VALENTINAVIČIUS**

The Seimas Ombudsmen's Office of

the Republic of Lithuania

[vytautas.valentinavicius@lrs.lt](mailto:vytautas.valentinavicius@lrs.lt)

Adriana van DOOIJEWEEERT

Netherlands Institute for Human Rights

Netherlands

[ij.steenbakkers@mensenrechten.nl](mailto:ij.steenbakkers@mensenrechten.nl) [a.van.dooijeweert@mensenrechten.nl](mailto:a.van.dooijeweert@mensenrechten.nl)

Jeremy BLOOM

Equality and Human Rights Commission

[Jeremy.Bloom@equalityhumanrights.com](mailto:Jeremy.Bloom@equalityhumanrights.com)

## Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR)

---

[Katja FOKIN](#)

OHCHR Europe Regional Office

[kfokin@ohchr.org](mailto:kfokin@ohchr.org)

## Council of Europe

---

### European Committee of Social Rights

Lauri LEPPIK

General Rapporteur

DGI Directorate General Human Rights and Rule of Law

Karl-Friedrich BOPP  
Head of Division III  
Governmental Committee of the European Social Charter  
and of the European Code of social security  
[karl-friedrich.bopp@coe.int](mailto:karl-friedrich.bopp@coe.int)

Danuta **WIŚNIEWSKA-CAZALS**  
Administrator  
Department of the European Social Charter  
[danuta.wisniewska-cazals@coe.int](mailto:danuta.wisniewska-cazals@coe.int)

Manuel PAOLILLO  
Administrator  
Department of the European Social Charter  
[Manuel.paolillo@coe.int](mailto:Manuel.paolillo@coe.int)

Catherine GHERIBI  
Assistant  
[Catherine.gheribi@coe.int](mailto:Catherine.gheribi@coe.int)

DGII Directorate General of Democracy

Isabela MIHALACHE  
Support team of the SRSG for Roma issues  
[isabela.mihalache@coe.int](mailto:isabela.mihalache@coe.int)

Office of the Commissioner for Human Rights

Lauri SIVONEN  
Adviser  
[lauri.sivonen@coe.int](mailto:lauri.sivonen@coe.int)

Vahagn MURADYAN  
Adviser  
[vahagn.muradyan@coe.int](mailto:vahagn.muradyan@coe.int)

Conference of INGOs

Elisabeth MARIE  
Caritas Europe

Congress of Local and Regional Authorities

Thomas SCHOBESBERGER  
European Alliance of Cities and Regions for Roma Inclusion  
[thomas.schobesberger@coe.int](mailto:thomas.schobesberger@coe.int)